

Communiqué de presse.

Le 7 décembre 2023

Enlevé il y a 13 ans, le journaliste Prageeth Eknaligoda reçoit le Prix Engel-du Tertre 2023.

Ce 7 décembre 2023, la Fondation ACAT décernera, à la Cité internationale universitaire de Paris, son Prix des droits humains Engel-du Tertre au journaliste sri-lankais Prageeth Eknaligoda, enlevé le 24 janvier 2010 par l'armée. Un appel pour la justice au Sri Lanka, où l'on déplore 60 000 à 100 000 cas de disparitions forcées.

Sandya Eknaligoda milite pour que justice soit rendue aux victimes de disparition forcée au Sri Lanka. Parmi elles : son époux, le journaliste Prageeth Eknaligoda, enlevé par l'armée il y a plus de 13 ans et lauréat du Prix des droits humains Engel-du Tertre 2023.

La Fondation ACAT, qui lui remet symboliquement le Prix pour le compte de son époux ce jeudi 7 décembre, l'a invitée pendant une semaine à rencontrer les autorités françaises et les médias. L'occasion de témoigner pour les 60 000 à 100 000 disparitions forcées au Sri Lanka, deuxième pays le plus touché par ce crime, et d'appeler au soutien de la France.

Le droit international appelle « disparition forcée » l'enlèvement d'une personne par des agents de l'État sans que celui-ci soit officiellement reconnu. Ce châtement d'une très grande violence, le plus souvent dirigé contre l'opposition, expose la victime à la torture ou la mort.

Avec ses dessins de presse, Prageeth Eknaligoda dénonçait justement le président de l'époque, Mahinda Rajapaksa, dont le frère Gotabaya Rajapaksa, qu'il nomma commandant militaire, hérita du surnom de « Terminator » lors du conflit contre le mouvement indépendantiste tamoul. Ils sont tous les deux accusés aujourd'hui de crimes de guerre.

En réaction, l'armée fait disparaître Prageeth Eknaligoda le 24 janvier 2010. En 2019, s'ouvre enfin le procès de neuf militaires. Signe de l'impunité, ils ne seront pas tout de suite placés en détention provisoire.

Avec ce Prix, Sandya Eknaligoda demande une réponse judiciaire plus forte, conformément à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées qui lie le Sri Lanka depuis 2016.

En vertu de ce texte, qu'elle a aussi ratifié, la France peut alerter le Comité contre les disparitions forcées, chargé d'en surveiller la bonne exécution, pour que le Sri Lanka fasse l'objet d'une enquête des Nations unies.

Doté de 3 000 euros grâce au soutien de ses grands donateurs, le Prix Engel-du Tertre doit permettre à Sandya Eknaligoda de surmonter les obstacles politiques et judiciaires qui se dressent sur son chemin vers la justice et la vérité.

« FAIRE LA LUMIÈRE SUR PRAGEETH EKNALIGODA DONNERA DE L'ESPOIR À DES MILLIERS DE FAMILLES. »

DIANE FOGELMAN, RESPONSABLE PROGRAMMES ET PLAIDOYER ASIE

CONTACT PRESSE. Louis Linel,
chargé de communication et plaidoyer
communication@acatfrance.fr
+33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27

